



SAMSUNG
PARTENAIRE MONDIAL



Galaxy S23 FE | A55 5G



Du 14 mai au 16 juin 2024



Jusqu'à

100€

remboursés*
pour l'achat
d'un Galaxy S23 FE ou
A55 5G et d'une paire
de Galaxy Buds FE

*Voir modalités de l'offre sur www.samsung.com/fr/offer/cashback. Visuels non contractuels. DAS Galaxy S23 FE tête : 0,760 W/kg, tronc : 1,045 W/kg, membres : 1,86 W/kg. DAS Galaxy Buds FE tête : 0,294 W/kg. La disponibilité des couleurs et des modèles peut varier selon le pays ou le revendeur.

CONDITIONS DE L'OFFRE

Entre le 14 mai et le 16 juin 2024 inclus, pour l'achat ou la location d'un Galaxy S23 FE ou A55 5G et l'achat d'une paire de Galaxy Buds FE (tous modèles, tous coloris) au sein de la même enseigne, Samsung vous rembourse jusqu'à 100€.

- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés, achetés ou loués auprès d'un point de vente ou d'un site internet situé en France⁽¹⁾ ou à Monaco, hors Marketplace⁽²⁾, uniquement sur le réseau Orange (boutiques Orange, boutiques Orange Store, service client Orange, site Orange.fr, site sosh.fr) et Bouygues Telecom.
- Offre valable pour les consommateurs et professionnels⁽³⁾ domiciliés en France⁽¹⁾ ou Monaco, cumulable avec toute offre de remboursement Samsung en cours portant sur les mêmes produits.

1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE OU VOS PRODUITS

Achetez ou louez, entre le 14 mai et le 16 juin 2024 inclus, un Galaxy S23 FE ou A55 5G et achetez une paire de Galaxy Buds FE éligibles à l'offre au sein de la même enseigne.

Conditions de participation des consommateurs :

Jusqu'à 1 participation et 1 Galaxy S23 FE ou A55 5G acheté ou loué et 1 paire de Galaxy Buds FE achetée par compte Samsung, par RIB et par personne physique (même nom, même prénom, même adresse postale).

Conditions de participation des professionnels⁽³⁾ :

Jusqu'à 1 participation et 10 Galaxy S23 FE ou A55 5G achetés ou loués et 10 paires de Galaxy Buds FE achetées (sous réserve d'un achat/location simultanée) des produits et de leur apparition sur la même preuve d'achat/de location par compte Samsung, par RIB et par professionnel (même raison sociale, même immatriculation).

Le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne).

2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site www.samsung.com/fr/offer/cashback/ entre le 14 mai et le 30 juin 2024 et sélectionnez l'offre « GALAXY S23 FE | A55 5G – 100€ REMBOURSES BUDS FE ».

- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.

- Complétez le formulaire de participation en ligne et chargez les éléments suivants :

- **Une photo de la preuve d'achat ou de location** de votre/vos Galaxy S23 FE ou A55 5G et de vos Galaxy Buds FE (facture, ticket de caisse, contrat ou 1^{ère} facture de location) datées au plus tard du 16 juin 2024 où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date d'achat/de location effective (qui peut être différente de la date d'émission de la facture ou de livraison). **En cas d'achat simultané une seule photo de preuve d'achat/de location des produits doit être chargée.**

Dans le cas d'un achat en ligne, chargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la/les date(s) d'achat, la/les référence(s) du/des produit(s) commandé(s), le nom du vendeur, le site internet sur lequel a/ont été commandé(s) le(s) produit(s).

- **La photo de l'étiquette préalablement découpée** du carton d'emballage de votre/vos Galaxy S23 FE ou A55 5G comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres.
- **La photo de l'étiquette préalablement découpée** du carton d'emballage de votre/vos Galaxy Buds FE comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro de série (commençant par Serial No).
- **Une photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC⁽⁴⁾.
- Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, chargez également la **photocopie d'un justificatif d'immatriculation professionnelle** (inscription au RCS, extrait kbis datant de moins de trois mois).
- Validez votre participation en ligne **au plus tard le 30 juin 2024**, vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

3 RECEVEZ VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre participation respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines à compter de la date de participation, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site www.samsung.com/fr/offer/cashback/ ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans.

Pour suivre le traitement de votre participation, rendez-vous sur www.samsung.com/fr/offer/cashback/ et sélectionnez l'offre « GALAXY S23 FE | A55-100€ REMBOURSES BUDS FE » puis cliquez sur « Suivre ma participation ».

^m A savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

⁽²⁾ Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

⁽³⁾ Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

Une seule participation par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas covocato à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France métropolitaine (Corse comprise), ou en DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur www.samsung.com/fr/offer/.

⁽⁴⁾ Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sous membres de la zone SEPA tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, Monaco et Saint-Martin. Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail, chat sur <https://www.samsung.com/fr/contactus> ou par téléphone au 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé - du lundi au samedi, de 9h-20h).

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung www.samsung.com/fr/info/privacy/. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur www.samsung.com/request-desk.